

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2018

Le 21 mars deux mille-dix-huit à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation : 01 mars 2018

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BONNEAU Régis	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	LAIDET Michel	BERTRAND Alain
DEFOULOUNOUX David	METREAU Christine	TREBUCHET Gérard
FEILLEUX Christelle	PEREZ Emmanuelle	ROCHARD Cédric
FORT Claude	ROBIN Robert	

Absent : Monsieur LAIDET Michel

Procuration : Monsieur LAIDET Michel donne procuration à M. TREBUCHET Gérard.

Monsieur le Maire demande à faire une minute de silence en mémoire de M. BRANDET Christian décédé dans l'après-midi.

Monsieur le Maire explique que pour la sécurité des élus, de Mme la perceptrice et du public, compte tenu des événements climatiques du lundi 19 mars, il a préféré reporter la réunion initialement prévue le lundi 19 mars au mercredi 21 mars.

Monsieur le Maire fait une rétrospective des comptes de la commune depuis l'année 2001.

Enregistrement par dictaphone.

Madame METREAU Christine a été élue secrétaire de séance : 14 POUR

Approbation du procès-verbal du 05 février 2018: 14 POUR

Approbation de l'ordre du jour : 14 POUR

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 18h45.

1. Délibérations à voter

1.1 Compte de gestion 2017 budget principal

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Liliane GIZOLME, perceptrice de Pons.

Il expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la perceptrice.

Madame GIZOLME présente aux élus le Compte de Gestion de ce budget et plus précisément la valorisation du compte de gestion.

Elle explique que la comptabilité de la commune est saine. Elle se situe au niveau des meilleurs par strate de population.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont stables.

La pérennité des recettes est rassurante. Les ressources fiscales sont largement supérieures à la moyenne.

Elle souligne la bonne réalisation des prévisions de recettes qui sont toujours prudentes et qui procurent de l'excédent considérant les recettes réalisées qui sont supérieures. Elle encourage cette pratique et précise que cela démontre une bonne réflexion dans la réalisation du budget.

Les intérêts d'emprunt sont faibles ce qui permet un autofinancement conséquent.

Les dépenses d'investissement ont augmenté, les recettes d'investissement ont très largement augmenté.

Le résultat présente un fond de roulement élevé.

Capacité de remboursement de la dette : 9 mois, la moyenne se situe entre 6 et 7 années.

Quelques ratios sur des communes de même strate (semblables en nombre d'habitants), montant en € par habitant :

- ❖ Recettes de fonctionnement : moyenne communale : 874 , moyenne départementale : 869, moyenne régionale : 840.
- ❖ Dépenses de fonctionnement : moyenne communale : 582 , moyenne départementale : 647, moyenne régionale : 670.
- ❖ Capacité d'autofinancement : moyenne communale : 319 , moyenne départementale : 231, moyenne régionale : 180.

Mme GIZOLME félicite la bonne gestion de la commune et les résultats de l'année 2017.

Madame GIZOLME précise que le Compte de Gestion tel qu'il vient d'être présenté est conforme dans ses écritures au Compte Administratif.

Monsieur le Maire demande aux élus de voter le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte de Gestion 2017 de la commune de Saint Léger.

1.2 Compte de gestion 2017 budget annexe Les Rives de la Seugne

Madame GIZOLME présente aux élus le Compte de Gestion de ce budget.

Madame GIZOLME précise que le Compte de Gestion tel qu'il vient d'être présenté est conforme dans ses écritures au Compte Administratif.

Monsieur le Maire demande aux élus de voter le compte de gestion 2017 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte de Gestion 2017 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.3 Compte de gestion 2017 budget annexe Lotissement Les Frênes

Madame GIZOLME présente aux élus le Compte de Gestion de ce budget.

Madame GIZOLME précise que le Compte de Gestion tel qu'il vient d'être présenté est conforme dans ses écritures au Compte Administratif.

Monsieur le Maire demande aux élus de voter le compte de gestion 2017 du budget annexe Lotissement Les Frênes.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte de Gestion 2017 du budget annexe Lotissement Les Frênes.

1.4 Compte Administratif 2017 budget principal

Président de séance pour le compte administratif : Monsieur DEFOULOUNOUX David.

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances expose aux élus le compte administratif 2017 de la commune de Saint Léger.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget primitif 2017 + DM n°1	Réalisé 2017	Restes à réaliser
Dépenses	786 624.57 €	294 047.06 €	413 150 €
Recettes	786 624.57 €	310 320.58 €	7 000 €
Fonctionnement	Budget 2017 + DM n°1	Réalisé 2017	Restes à réaliser
Dépenses	672 097 €	487 800.26 €	-----
Recettes	672 097 €	671 633.95 €	-----

Reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement + 55 153.79 €

Résultat reporté investissement + 257 833.52 €

Restes à réaliser de l'année 2017 :

Recettes : 7 000 €

Dépenses : 413 150 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 est de

En section de fonctionnement : 106 944.52 €

En section d'investissement : 274 107.04 €

Monsieur le Maire sort de la salle (19h46).

Monsieur DEFOULOUNOUX David, 1^{er} Adjoint au Maire, demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire (19h51).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2017 de la commune de Saint Léger.

1.5 Compte Administratif 2017 budget annexe Les Rives de La Seugne

Président de séance pour le compte administratif : Monsieur DEFOULOUNOUX David.

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances expose aux élus le compte administratif 2017 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget 2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser
Dépenses	281 040.67 €	83 000 €	-----
Recettes	281 040.67€	57 283.33 €	-----
Fonctionnement	Budget 2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser
Dépenses	340 718 €	59 786.14 €	-----
Recettes	340 718 €	58 534.57 €	-----

Reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement - 16 982.37 €

Résultat reporté investissement - 98 030.67 €

Restes à réaliser de l'année 2017 :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 est de

En section de fonctionnement : - 18 233.94 €

En section d'investissement : - 123 747.34 €

Monsieur le Maire sort de la salle (19h46).

Monsieur DEFOULOUNOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire (19h51).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2017 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.5 Compte Administratif 2017 budget annexe Lotissement Les Frênes

Président de séance pour le compte administratif : Monsieur DEFOULOUNOUX David.

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances expose aux élus le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement Les Frênes.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget 2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser
Dépenses	12 899.86 €	0 €	-----
Recettes	12 899.86 €	0 €	-----
Fonctionnement	Budget 2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser
Dépenses	12 050 €	0 €	-----
Recettes	12 050 €	0 €	-----

Reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement + 12 899.86 €

Résultat reporté investissement + 12 037.84€

Restes à réaliser de l'année 2017 :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 est de

En section de fonctionnement : 12 899.86 €

En section d'investissement : 12 037.84 €

Monsieur le Maire sort de la salle (19h46).

Monsieur DEFOULOUNOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire (19h51).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2017 du budget annexe Lotissement Les Frênes.

Reprise de la Présidence par M. le Maire.

1.6 Affectation du résultat 2017 budget principal

Monsieur le Maire résume l'affectation du résultat 2017 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent de 183 833.69 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 132 042.96 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 106 944.52 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : excédent de 274 107.04 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2017 pour le budget primitif.

1.7 Affectation du résultat 2017 budget annexe Les Rives de la Seugne

Madame Gizolme Liliane, comptable public résume l'affectation du résultat 2017 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : déficit de 1 251.57 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : déficit de 18 233.94 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : déficit de 123 747.34 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2017 pour le budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.8 Affectation du résultat 2017 budget annexe Lotissement Les Frênes

Madame Gizolme Liliane, comptable public résume l'affectation du résultat 2017 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent de 0 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 12 899.86 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : 12 037.84 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2017 pour le budget annexe Lotissement Les Frênes.

Monsieur le Maire remercie Mme Gizolme d'être venue présenter les résultats de l'année 2017 et d'avoir confirmé la bonne gestion de la commune.

M. le Maire demande une suspension de séance pour raccompagner Mme Gizolme : 20h19

Reprise de la séance : 20h24

1.9 Budget principal de la commune 2018

Madame METREAUD Christine présente la proposition du budget principal 2018 de la commune.

Le budget est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2018	Restes à réaliser 2017
Dépenses	651 011 €	-----
Recettes	651 011 €	-----
Investissement	Budget 2018	Restes à réaliser 2017
Dépenses	624 561 €	413 150 €
Recettes	624 561 €	7 000 €

TOTAL INVESTISSEMENT équilibré
Dépenses et recettes : 1 037 711 €

Détails des dépenses d'investissement : Opérations d'équipement 2018 :

Opérations	Propositions 2018	Restes à réaliser 2017	TOTAL BUDGET 2018
228 - Traverse de la Brande	-----	8 000 €	8 000 €
229 - Bâtiment technique d'ateliers municipaux	79 550 €	297 900 €	377 450 €
230 - Voirie	120 000 € (emprunt)	12 600 €	132 600 €
234 – Bâtiments communaux	6 424.87 €	900 €	3 324.87 €
235 – Achats matériels	1 450 €	300 €	1 750 €
236 - Cimetière	6 000 €	-----	6 000 €
238 - Stèle	-----	1 950 €	1 950 €
240 – Abri des pèlerins	1 000 €	550 €	1 550 €
241 – Accessibilité salle annexe	9 000 €	75 650 €	84 650 €
242 – Réserve foncière	-----	15 000 €	15 000 €
243 – EP Chemin vert	-----	300 €	300 €
244 – Génie Civil	1 300 €	-----	1 300 €
245 – Eclairage Public	30 800 €	-----	30 800 €
246 – Logement Lijardière	20 000 €	-----	20 000 €
247 – Square André Chauraud	90 000 €	-----	90 000 €
248 – Eglise	30 000 €	-----	34 000 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le budget principal 2018 de la commune.

1.10 Budget 2018 budget annexe Les Rives de la Seugne

Madame GIZOLME, comptable public, présente la proposition du budget 2018 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Le budget est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2018
Dépenses	283 434 €
Recettes	283 434 €
Investissement	Budget 2018
Dépenses	225 008.58 €
Recettes	225 008.58 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le budget principal 2018 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.11 Budget 2018 budget annexe Lotissement Les Frênes

Madame GIZOLME, comptable public, présente la proposition du budget 2018 du budget annexe Les Frênes.

Le budget est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2018
Dépenses	12 899.86 €
Recettes	12 899.86 €
Investissement	Budget 2018
Dépenses	12 050 €
Recettes	12 050 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le budget principal 2018 du budget annexe Les Frênes.

1.12 Taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose aux élus de conserver les taux d'imposition de l'année 2017.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 17.96 %
- Taxe Foncière bâti = 16.50 %
- Taxe Foncière non bâti = 35.48 %
 - CFE: 20.81 %

- Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

1.13 Amortissements 2018

Il est nécessaire de délibérer sur l'amortissement de la subvention versée au Département pour le solde des travaux d'aménagement de la Traverse de Lijardière sur 5 années à compter de 2018.

La dépense sera imputée au compte 6811 et la recette au compte 2804132.

Traverse de Lijardière solde 2017 par an :

Dépenses	Recettes
Mandat compte 6811 : 22 645.53 €	Titre compte 2804132 : 22 645.53 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de procéder aux amortissements susmentionnés.

1.14 Emprunt voirie

M. le Maire propose de souscrire à un contrat de prêt auprès de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES destiné à financer des travaux de voirie d'un montant de 120 000 € sur 3 ans, au moyen de trimestrialités et au Taux Fixe de 0.53% l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement de 0.10 % du capital emprunté soit 120€. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition et les conditions de prêt,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le contrat de prêt.

1.15 Subvention voyage scolaire

Madame METREAUD informe l'assemblée délibérante qu'un voyage à Londres est organisé par le collège de Pons. Deux élèves concernés par ce voyage résident sur la commune de Saint-Léger.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de participer à hauteur de 30€ aux enfants de la commune participant à ce voyage.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de participer à hauteur de 30 € par enfant résidant sur la commune de Saint-Léger pour le voyage concerné,
- Dit que la participation sera versée directement aux familles concernées sur présentation d'un RIB et de l'attestation de participation délivrée par l'établissement.

Fin de séance : 20h55

La secrétaire de séance, Madame Christine METREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU.